Arrêté n°D425172AT

Portant sur une restriction de circulation sur la RD n° D120, D44, D44A, D90, D40B, D910A, D76, D70, D40E et D40

STAM Val de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

CONSIDERANT les fermetures de l'A31 suites aux travaux de rénovation du viaduc d'Autreville et les déviations s'y rapportant ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des riverains à l'occasion des évènements susnommés sur les RD n° D120 du PR 3+550 au PR 12+140, D44 du PR 4+0 au PR 10+333, D44A du PR 0+0 au PR 6+198, D90 du PR 18+944 au PR 19+283, D40B du PR 0+0 au PR 1+500, D910A du PR 0+0 au PR 2+270, D76 du PR 0+0 au PR 6+389, D70 du PR 42+192 au PR 51+96, D40E du PR 4+240 au PR 4+383 et D40 du PR 10+123 au PR 22+114, sur le territoire des communes de Atton, Autreville-sur-Moselle, Bezaumont, Custines, Loisy, Millery, Belleau, Clémery, Port-sur-Seille, Faulx, Belleville, Marbache, Lesménils, Éply, Nomeny et Rouves ;

SUR la demande de la DIR-Est en date du 20/05/2025 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1er - Du 14 juin 2025 à 20h00 au 16 juin 2025 à 06h00 et du 21 juin 2025 à 20h00 au 23 juin 2025 à 06h00, **sauf et exclusivement dans le cadre de l'activité du chantier** pour les entreprises intervenantes, le gestionnaire de la voirie départementale, et les services publics de sécurité :

- La circulation est interdite **à tous véhicules** sur la RD40E du PR4+240 (sortie giratoire A31) au PR 4+370 (intersection RD40E/RD40) dans le sens A31 vers Custines,

- La circulation est interdite sur les sections hors agglomération, sauf desserte locale, **au poids lourds** sur la RD40 du PR 10+123 (fin de zone des Sablons) au PR 22+114 (Atton), RD40B dans sa totalité, RD120 du PR 3+550 (échangeur A31 Atton) au PR 12+140 (intersection RD120/RD44), RD44 du PR 4+000 (intersection RD44/RD44A) au PR 10+333 (intersection RD44/RD120) et RD44A du PR 0+000 (intersection RD44/RD44A) au PR 6+198 (Custines),

- la circulation est interdite sur les sections hors agglomération **à tous véhicules sauf riverains** sur les RD76 du PR0+000 (Eply) au PR 6+389 (intersection RD76/RD120), RD70 du PR 42+192 (Nomeny) au PR 51+096 (limite Moselle) et RD910A du PR 0+000 (intersection RD910/RD910A) au PR 2+270 (Lesménils) .

Article 2 - Les usagers doivent emprunter les déviations suivantes :
- Déviations PL et VL définies par la DIR-EST et jointes au présent arrêté.

Article 3 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge des différents intervenants sous la responsabilité du requérant.

Article 4 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Directeur Général des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Mesdames et Messieurs les Maires des communes de Atton, Autreville-sur-Moselle, Bezaumont, Custines, Loisy, Millery, Belleau, Clémery, Port-sur-Seille, Faulx, Belleville, Marbache, Lesménils, Éply, Nomeny et Rouves,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.
- Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Bassin de Pompey.
- Monsieur le chef du Service Régional Exploitation Grand-Est - DIR-Est.

NANCY, le 28 mai 2025

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Pour la Présidente du Conseil Départemental,
Le Directeur Infrastructures et Mobilité

Thierry DURAND
2025.06.02 15:24:36 +0200
Ref:8825447-13267580-1-D
Signature numérique
Le directeur Infrastructure et Mobilité

THIERRY DURAND

STAM Val de Lorraine 500 avenue de Champagne 54700 PONT A MOUSSON
Tel. : 03.83.82.95.82 - Mail : stamvaldelorraine@departement54.fr

Dévation sens Nord -> Sud

Pour les véhicules légers :

> Sortie obligatoire des véhicules légers à l'échangeur n°27 d'Atton.
> Itinéraire de déviation par la RD40 et retour sur l'A31 à l'échangeur 25 de Belleville.
> 15 minutes à minima de temps de parcours supplémentaire.

Pour les poids lourds :

> Sortie obligatoire des poids lourds à l'échangeur n°28 de Lesmenils.
> Itinéraire de déviation S8 puis S67 (par les RD910 / RD913 / RD322) et retour sur l'A31 à l'échangeur 23 de Bouxières-aux-Dames.
> 30 minutes a minima de temps de parcours supplémentaire.

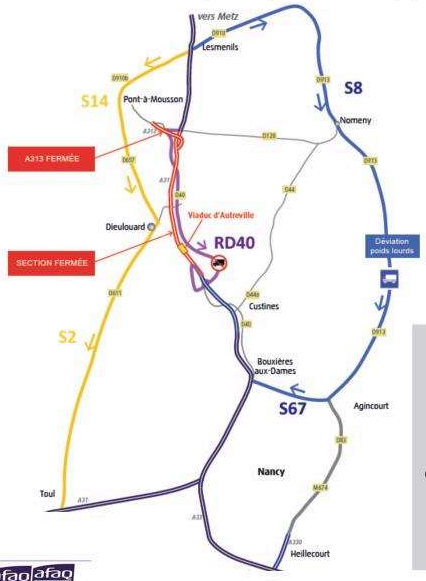

La liaison Toul / Pont-à-Mousson sera un itinéraire de délestage conseillé et non un itinéraire de déviation obligatoire.

Région Grand Est
BP 91006 - 1 Place Adrien Zeller
67070 Strasbourg
Tél. : 33 (0) 3 88 15 68 67
www.grandest.fr

Direction Interdépartementale des Routes Est
BP 82120 – 10 et 16 promenade des Canaux
54021 Nancy cedex
Tél. : 33 (0) 3 83 50 96 00
www.dir-est.fr

PAO : DIR Est / BMC / 03-2025 - Ne pas jeter sur la voie publique

A31 - Autreville (54)

RÉNOVATION du viaduc d'Autreville

Coupure de l'A31 pendant 34h 2 week-end en juin

Afin d'améliorer la sécurité et la qualité des infrastructures routières, les travaux de rénovation du viaduc d'Autreville, réalisés sur l'A31, se poursuivent.

Ces travaux sont conduits par la Direction Interdépartementale des Routes Est, placée sous responsabilité de la Région Grand Est depuis le 1er janvier 2025.

Pour une route et un chantier plus sûrs,
la DIR Est remercie les conducteurs de leur patience.
Elle leur recommande la plus grande prudence en modérant leur vitesse et en respectant la signalisation de chantier.
Ensemble, protégeons les hommes et les femmes qui travaillent sur ce chantier.

Coupures de 34h : les déviations En juin 2025

2 week-ends seront concernés par ces coupures de 34h pour la réalisation du BFUP (béton fibré utra haute performance) :

- **du samedi 14 juin à 20h au lundi 16 juin à 6h00,**
- **du samedi 21 juin à 20h au lundi 23 juin à 6h00.**

Un week-end de secours en cas d'intempéries ou problèmes techniques est prévu le week-end suivant.

Des déviations seront mises en place durant le temps des travaux.

Les déviations seront différenciées selon le type de véhicule et le sens de circulation et seront réalisées selon ces schémas ci-après.

Dévation sens Sud -> Nord

Pour les véhicules légers :

> Sortie obligatoire des véhicules légers à l'échangeur n°24 de Custines.
> Itinéraire de déviation S11 (par les RD44/RD120) et retour sur l'A31 à l'échangeur 27 d'Atton.
> 15 minutes à minima de temps de parcours supplémentaire.

Pour les poids lourds :

> Sortie obligatoire des poids lourds à l'échangeur n°23 de Bouxières-aux-Dames.
> Itinéraire de déviation S68 puis S7 (par les RD322/ RD913/ RD910) et retour sur l'A31 à l'échangeur 28 de Lesmenils.
> 30 minutes a minima de temps de parcours supplémentaire.

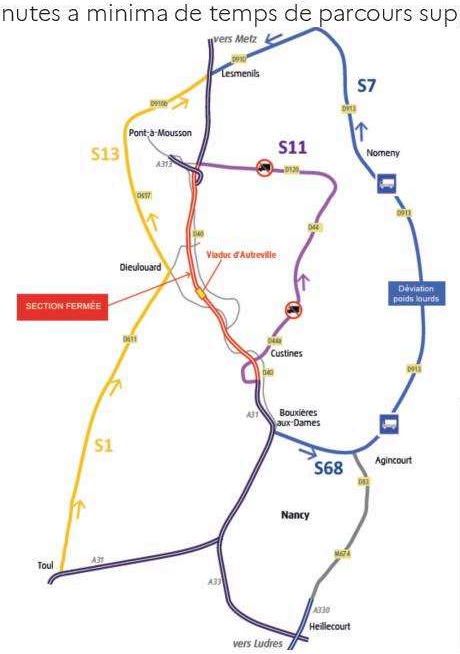

La liaison Toul / Pont-à-Mousson sera un itinéraire de délestage conseillé et non un itinéraire de déviation obligatoire.